

L'INF eau

La feuille d'information sur l'eau potable

2018



Syndicat des EAUX DU DOUX

Extrait du rapport annuel 2018
sur le prix et la qualité du service public
Disponible en mairie ou au siège du syndicat

TERRITOIRE

1 300 habitants

Le service d'eau potable du Syndicat des Eaux du Doux regroupe les communes de : Cavagnac, Condat et Saint-Michel-de-Bannieres.

La population desservie est d'environ **1 300 habitants**.



3 communes adhérentes

EXPLOITATION

par la société SAUR
En affermage

La société SAUR a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

L'eau est distribuée à **736 abonnés** (+0,27 % par rapport à 2017).



PRODUCTION

1 ressource

■ Une ressource propre au syndicat :

La Source du Doux (Source située à Cavagnac) a fourni 127 129 m³ d'eau traitée.



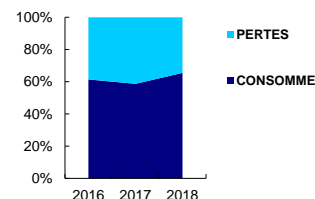
■ LOCAL ■ IMPORT

DISTRIBUTION

Un réseau de 57 km
74 284 m³ consommés

En 2018 les abonnés domestiques ont consommé 74 284 m³ (+7,56 % par rapport à 2017) soit en moyenne **157 litres par habitant et par jour** Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...), **le rendement du réseau était de 65,5 %** en 2018 (il était de 58,7 % en 2017).

Le taux de renouvellement du réseau est de 0,7 %.



Rendement du réseau

QUALITÉ

Bonne

Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau du syndicat est de bonne qualité.

La démarche de protection de la ressource en eau est en cours de finalisation.



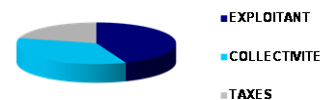
PRIX

316,16 € pour 120 m³

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.

Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 316,16 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2019, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 2,63 €/m³, **+2,98 % par rapport à 2018**.

Sur ce montant, 44 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 35 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 21 %.



Répartition des montants collectés